

Guide Pratique du particulier



La protection de mon niveau de vie

Qu'est-ce qu'un contrat d'assurance vie?

C'est un contrat d'assurance souscrit en vue de garantir à des bénéficiaires désignés:

- Une somme d'argent cas de vie de l'assuré à la fin du contrat: c'est la garantie épargne.
- Une somme d'argent en cas de survenance d'aléas de la vie (décès, invalidité, incapacité de travail, maladie ...) avant la fin du contrat : c'est la garantie prévoyance.

Le contrat d'assurance vie peut être :

- Un contrat d'épargne
- Un contrat de prévoyance
- Un contrat mixte (épargne et prévoyance)

Quels sont les avantages Fiscaux relatifs à l'assurance vie?

- **Article 39 du code de l'IRPP et de l'IS (modifié par la loi de finances 2021)**

Les primes payées par le souscripteur dans le cadre des contrats assurance-vie et des contrats de capitalisation sont déductibles du revenu imposable dans la limite de 100 000 dinars par an en tenant compte du minimum d'impôt et ce, lorsque ces contrats comportent l'une des garanties suivantes :

- Garantie d'un capital ou d'une rente au profit de l'assuré, de son conjoint, de ses ascendants ou descendants d'une durée effective au moins égale à huit ans ;
- Garantie des unités de compte au profit de l'assuré, de son conjoint, de ses ascendants ou descendants servies après une durée minimale qui ne doit pas être inférieure à huit ans ;
- Garantie d'un capital ou d'une rente en cas de décès au profit du conjoint, des ascendants ou des descendants.

- **Article 38 du code de L'IRPP et l'IS (modifié par la loi de finance 2015)**

Ne sont pas soumis à l'impôt:

16- les sommes payées dans le cadre de l'exécution des contrats d'assurance visés au paragraphe 2 du paragraphe I de l'article 39 du présent code, à l'exception des sommes payées dans le cadre des contrats assurance vie et des contrats de capitalisation en exécution des obligations du souscripteur prévu par la législation en vigueur.

- **Article 54 du code des droits d'enregistrement et de timbre**

Le capital décès, les rentes et les sommes revenant aux ayants droits des contrats d'assurance vie sont exonérées du droit d'enregistrement sur les successions.

Comment fixer la prime épargne?

La prime épargne est fixée librement par le souscripteur selon sa capacité, elle peut faire l'objet d'une augmentation, d'une diminution ou d'une suspension à tout moment du contrat.

Comment fixer la prime prévoyance ?

La prime prévoyance dépend de l'âge de l'assuré, du capital assuré et de la durée de couverture.

Pour les contrats d'épargne, est-ce vous pouvez récupérer votre épargne à tout moment?

Pour bénéficier des avantages fiscaux, la durée du contrat doit être au moins égale à 8 ans. En cas de récupération de l'épargne avant cette période, vous devez payer l'impôt au titre des versements qui ont été déduits de votre revenu imposable. Pour éviter cet impôt, vous pouvez opter pour une avance à hauteur de 80% de l'épargne constituée, remboursable sur une durée maximale de 36 mois.

Cependant vous pouvez souscrire un contrat pour une durée inférieure à 8 ans, et dans ce cas vous ne bénéficierez pas d'avantages fiscaux et vous pouvez récupérer votre épargne à tout moment sans contrainte.

Pour les contrats d'épargne, que se passe-t-il en cas de décès avant la fin du contrat ?

En cas de décès avant la fin du contrat, l'épargne constituée sera versée aux bénéficiaires que vous aurez choisis.

Pour les contrats de prévoyance, que se passe-t-il en cas de survie à la fin du contrat ?

En cas de survie à la fin du contrat, aucun remboursement ne sera effectué.

Est-ce que vous pouvez transférer votre contrat souscrit auprès d'une autre compagnie?

Vous pouvez transférer votre contrat d'assurance vie individuel (ou votre adhésion dans un contrat collectif) à une autre compagnie d'assurance en Tunisie tout en maintenant votre ancienneté fiscale.

Pareillement, vous avez la possibilité de transférer votre contrat d'assurance vie souscrit auprès d'une autre compagnie d'assurance vers votre contrat souscrit auprès de GAT Vie.

Vous êtes affilié au régime complémentaire de la CNSS (CAVIS), est-ce suffisant?

Le régime complémentaire de la CNSS vient atténuer la perte de revenu constatée suite au départ à la retraite pour les salariés qui dépassent les 6 x SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti). Toutefois, la pension de retraite demeure dans tous les cas largement inférieurs au dernier revenu. Valoris+ pourrait donc être un complément au CAVIS.

Quelle est la différence entre l'assurance groupe maladie et les garanties hospitalisation et maladies redoutées?

L'assurance groupe maladie est à caractère indemnitaire (remboursement des frais engagés sur présentation des factures), alors que les garanties hospitalisation et maladies redoutées sont à caractère forfaitaire (une prestation forfaitaire est servie suite à la survenance du risque).

Où est-ce-que GAT VIE place l'épargne collectée?

GAT VIE se conforme au catalogue de placement du Code des Assurances. L'épargne est placée principalement dans des bons de trésor, des emprunts obligataires, des dépôts à terme auprès des banques... selon des normes de gestion des risques très strictes et par une équipe de professionnels.

Pour les contrats épargne, est-ce-que votre épargne peut diminuer suite à la fluctuation des taux du marché ?

L'épargne ne diminue jamais. En effet, l'épargne est rémunérée à un taux de rendement sans risque. De plus, votre épargne est rémunérée au minimum au Taux Minimum Garanti annoncé au début de chaque année.

En cas de décès, est ce que vos créanciers peuvent réclamer le capital au titre d'un contrat d'assurance vie?

En cas de décès, le capital ne rentre pas dans la succession. Il ne peut en aucun cas être réclamer par vos créanciers.

Est-ce que vous pouvez utiliser le contrat d'assurance vie en garantie de prêt ?

Le contrat d'assurance vie est nantissable, il peut servir en tant que garantie réelle dans le cadre d'opérations de financement moyennant un acte de nantissement.

Le capital décès peut servir d'assurance vie demandée au titre d'un crédit moyennant un avenant de délégation au profit de l'organisme prêteur

Est-ce que GAT VIE est solvable ?

GAT VIE est en pleine croissance et dégage des résultats bénéficiaires. Vous avez la possibilité de consulter ses états financiers.

GAT VIE respecte le cadre réglementaire relatif à la gestion des placements ainsi que les ratios réglementaires de solvabilité notamment le taux de représentation des provisions techniques (taux supérieur à 100%).

GAT VIE est une filiale de GAT ASSURANCES, compagnie parmi les leaders du marché de l'assurance en Tunisie.

Nos familles de protection



La protection de mon niveau de vie

La protection de mon capital

La protection de ma famille

La protection de mes proches